

DEPARTEMENT DE L'AIN
Arrondissement de Bourg-en-Bresse
Canton de St Etienne-du-Bois



MAIRIE DE JASSERON

NOMINATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Monsieur le Maire de la Commune de Jasseron,

Vu l'article L123-6 du code de l'action sociale et des familles ;

Vu le décret n°95-562 du 6 mai 1995 ;

Vu le décret n°2000-6 du 4 janvier 2000 et notamment son article 1^{er} ;

Vu la délibération du Conseil municipal n°CM2021.06-01 en date du 1^{er} juin 2021 fixant le nombre de membres du Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale (CCAS) de Jasseron ;

Vu le courrier de démission de Madame Marie-José LOEZER en date du 17 juin 2023 ;

Considérant le caractère obligatoire du principe de parité au sein du Conseil d'administration du CCAS ;

ARRÊTE

Article 1 :

Acte est pris de la démission de Madame Marie-José LOEZER, membre nommé au Conseil d'administration du CCAS de Jasseron, à compter du 20 juin 2023.

Article 2 :

Nomme Madame Ghyslaine PONTUS en qualité de membre nommé au Conseil d'administration du CCAS de Jasseron.

Article 3 :

Le nouveau représentant, Madame Ghyslaine PONTUS, est nommé pour la durée du mandat restante afin que le principe de parité soit respecté.

Article 4 :

La secrétaire de mairie est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Une ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Madame la Préfète de l'Ain,
- Monsieur le Procureur de la République.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-210101952-20230921-AR2023_96-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/09/2023

Publication : 23/09/2023

Article 5 :

Le présent arrêté peut faire l'objet, dans le délai de deux mois à compter de sa publication :



- d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de Jasseron, cette démarche ayant pour effet de suspendre le délai de recours contentieux ;
- d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lyon (184 rue Duguesclin, 69003 Lyon), par courrier ou par voie électronique au moyen de l'application *Télérecours citoyen* accessible depuis le site www.telerecours.fr.



Fait à Jasseron, le 21 septembre 2023

Le Maire,
Sébastien GOBERT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-210101952-20230921-AR2023_96-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/09/2023

Publication : 23/09/2023